

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procurations : 2
Absent : 0

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : Messieurs SOULIER Samuel, Maire, BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, Mesdames CONSTANT Sandrine, DOMEIZEL Emilie, PAGES Anne, PANTEL Emilie, SOULIER Anne, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur DOLADILLE Damien à Monsieur SOULIER Samuel, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

9 - OBJET : PROJET D'INSTALLATION D'UN ARTISAN BOULANGER PATISSIER :

- APPROBATION DU PROJET ;
- ACQUISITION FONCIERE ;
- DEMANDE DE SUBVENTION ;
- ASSUJETISSEMENT À LA TVA.

La Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole possède une multitude de commerces et artisanat, il manque cependant aujourd'hui un artisan Boulanger Pâtissier.

C'est pourquoi depuis plus d'un an, la collectivité de Saint-Alban-sur-Limagnole travaille avec un porteur de projet qui souhaite s'installer sur le bourg. Après plusieurs rendez-vous avec la chambre de commerce et de l'artisanat de la Lozère, la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole a étudié, à l'aide d'une étude de marché, cette possible installation. Avec l'appui de Lozère Nouvelle vie et l'établissement bancaire du porteur de projet, la Commune considère ce projet sérieux et viable.

Un maître d'œuvre a évalué la réalisation des travaux dans cet ancien commerce de boucherie sis Grand Rue. Le montant estimatif des travaux s'élève à 145 300.00 € HT avec en sus les honoraires de maîtrise d'œuvre pour 15 983 € HT et autres dépenses diverses pour 22 483 € HT.

En outre l'acquisition du foncier, ancien commerce comprenant un rez de rue de 60 m² et deux étages avec un appartement 5 pièces de 120 m² entièrement habitable immédiatement sans travaux, est évaluée au prix net vendeur de 125 000 €.

Le montant total du projet s'élève donc à 308 766.00 € HT. Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant et sollicite les subventions correspondantes :



Financeurs	Dépenses subventionnables	%	Montant de la subvention
Préfecture Detr	145 300 € (uniquement travaux)	62%	90 086 €
Département de la Lozère	125 000 € (foncier)	25%	31 250 €
Région Occitanie	125 000 € (foncier)	20%	25 000 €
Région Occitanie	145 300 € (travaux)	18%	26 154 €
Région Occitanie	38 466 € (maitrise d'œuvre et dépenses diverses)	20%	7 693.20 €
			180 003.20 €

Le plan de financement prévisionnel global s'établit comme suit :

Etat DETR	29.17%	90 086.00 €
Conseil Régional Occitanie	19.06%	58 847.20 €
Département de la Lozère	10.12%	31 250 €
Autofinancement	41.65%	128 582.80 €
TOTAL	100%	308 766.00 €

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'installation d'un artisan Boulanger Pâtissier ;
- **DECIDE** de l'acquisition du bâtiment sis 20, Grand Rue à Saint-Alban-sur-Limagnole au prix net vendeur de 125 000.00 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus et autorise Monsieur le Maire a sollicité subvention auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Régional Occitanie et du Département de la Lozère ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Et ont les membres présents signé au registre des délibérations.

Copie certifiée conforme faite en mairie.

Le Maire,
Samuel SOULIER

